

# SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

## SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2015  
DE 14 H 30 à 16 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 05

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie



Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMIRT,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'exercice 2015 et des suivants au vu des dépenses programmées, et en attente des subventions auxquelles le SMIRT est éligible,

Considérant que les crédits de trésorerie consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

### DECIDE

D'ouvrir une ligne de trésorerie pour faire face à tout risque de rupture de paiement,

De consulter les établissements bancaires afin de négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie,

### AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président du SMIRT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Percheron', written over a horizontal line.

Daniel PERCHERON